

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction générale de la prévention des
risques

Arrêté du 10 juillet 2026 portant nomination au Conseil national de l'économie circulaire

NOR : TECP2618367A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 10 juillet 2026, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire en application de l'article D. 541-2 du code de l'environnement

En application de l'article D. 541-2 et du deuxième alinéa de l'article D. 541-3 du code de l'environnement, sont nommés membres du Conseil national de l'économie circulaire jusqu'au 1er novembre 2026 :

1° Au sein du collège des élus locaux :

Représentants désignés sur proposition de l'Association France urbaine

En qualité de titulaire : Monsieur Philippe Bolo, maire d'Avrillé, vice-président d'Angers Loire Métropole en charge de déchets et de l'économie circulaire

2° Au sein du collège des associations :

Représentants des associations travaillant dans le domaine de l'économie circulaire

En qualité de titulaire : Madame Camille Rognant, Emmaüs France

En qualité de suppléante : Madame Marie Castagné, Réseau national des Ressourceries et recycleries

3° Au sein du collège des entreprises :

Représentants de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

En qualité de titulaire : Madame Aurore Médieu, ESS France

En qualité de suppléant : Monsieur Pierre-Éric Letellier, L'Heureux Cyclage

*Représentants des entreprises de production sectorielle désignés sur proposition du
Mouvement des entreprises de France et de la Confédération des petites et moyennes
entreprises*

En qualité de suppléante : Madame Anne Lechevrel-Chateau, Union Sport & Cycle